



Madame Patricia ADAM, Présidente de la
Commission de la défense nationale et des forces
armées

Monsieur Jean-Louis CARRIERE, Président de la
Commission des affaires étrangères, de la défense et
des forces armées.

Paris, le 8 avril 2014

Madame la députée, Monsieur le député,

Les fédérations FEAE et FGMM CFDT souhaitent attirer votre attention sur la situation particulièrement critique que connaît l'ONERA et sur la nécessité, aujourd'hui, à repenser profondément son modèle tant économique que de gouvernance.

L'ONERA est l'établissement public français dévolu à la recherche aéronautique et spatiale. Créé au sortir de la guerre et placé sous l'autorité du ministère de la défense (puis de la DGA), l'ONERA n'a pas suffisamment évolué alors que le développement du transport aérien, des moyens d'exploration, de télécommunication ou de surveillance spatiaux a fait du secteur aérospatial un enjeu stratégique et économique national. Le récent décès de son président a mis à jour une profonde crise structurelle à laquelle cet établissement est confronté depuis de nombreuses années. Au-delà du remplacement de son président, c'est l'ensemble des rouages de l'ONERA qu'il convient de changer et redéfinir : sa gouvernance, ses objectifs et ses moyens pour lui permettre de fonctionner sereinement et de remplir l'ensemble de ses missions.

La gouvernance de l'ONERA durant ces dix dernières années l'a conduit à des blocages internes et externes vis-à-vis de ses partenaires ou de sa tutelle et, de fait, l'ONERA peine désormais à répondre à ses missions de recherche au service de la filière aérospatiale.

Cette situation ne résulte pas de la seule action de la présidence de l'ONERA. En effet, la tutelle DGA, s'appuyant sur les prétentions de l'ONERA à s'autofinancer, s'est progressivement désengagée avec l'aval du ministère du Budget et ne s'est jamais vraiment alarmée du manque de programmation ou orientation de la recherche à l'ONERA. La DGA, ainsi d'ailleurs que la DGAC, a justifié le recul de sa dotation par le renforcement des politiques de contractualisation fragilisant ainsi l'ONERA. De même, les industriels ont validé un ONERA prestataire de services, tirant ainsi parti de ce positionnement opportuniste pour réorienter à leur bénéfice les aides publiques destinées à la recherche.

Aujourd'hui, l'ONERA ne peut plus jouer son rôle correctement et ses missions d'intérêt public sont menacées parce qu'il est pris dans un faisceau d'intérêts contradictoires relevant d'acteurs tant publics que privés. Devant trouver par lui-même plus de 60% de ses ressources, l'ONERA ne dispose pas de l'autonomie nécessaire à une réelle programmation de sa recherche ainsi qu'à une prise de risque inhérente à toute préparation du futur. L'office se trouve pris entre :

- son administration de tutelle DGA qui souhaite recentrer et réduire son périmètre aux besoins de la défense,
- les services de la DGAC qui se sont désengagés pour se conformer aux directives européennes d'encadrement du soutien à la recherche,
- les industriels qui, réduisant considérablement leur activité de R&D, tirent un bénéfice à court terme du positionnement de l'ONERA.

Cette situation de blocage institutionnel menace l'ensemble de la filière aérospatiale. Les fortes commandes enregistrées par l'avionneur Airbus ne doivent pas masquer l'absence de tout projet susceptible de maintenir non seulement l'avance mais tout simplement l'activité aéronautique civile au-delà des dix futures années.

En 2000, un rapport déposé à l'Assemblée nationale par Madame Lignières-Cassou, députée, soulignait déjà l'urgence à donner à l'ONERA les moyens humains et financiers permettant de conduire la recherche amont nécessaire au maintien de la filière aérospatiale. Le rapport préconisait pour cela de placer l'ONERA sous tutelle interministérielle.

En 2013, un nouveau rapport du sénateur Courteau a pointé le retard de la France, par rapport à l'Allemagne ou aux Etats-Unis, en matière de soutien à la recherche aérospatiale et la nécessité d'un engagement public accru pour préserver notre avance en particulier dans le domaine de l'aéronautique civile et maintenir ainsi l'activité de ce secteur.

Pour la CFDT, il existe aujourd'hui un risque majeur pour l'avenir de ce secteur stratégique. Or cet avenir ne peut se construire sans être étayé par un effort de recherche conséquent. Cette recherche doit revêtir un caractère suffisamment amont pour envisager les ruptures technologiques et les nouveaux concepts sur lesquels seront fondés les systèmes de transport aérien ou d'exploration spatiale à l'horizon 2040.

Il y a urgence à redonner à l'ONERA toute sa place d'opérateur public de la recherche aérospatiale et à lui assurer l'autonomie dont il a besoin pour se dégager de contraintes administratives ou industrielles contradictoires. Ces contraintes morcellent son activité et la déplacent toujours plus vers l'aval et lui interdisent de remplir ses missions de service public au bénéfice de la nation, contribuant ainsi à hypothéquer l'avenir du secteur aéronautique et spatial.

Redonner à l'ONERA sa place d'opérateur public de recherche amont pour le secteur aéronautique et spatial rend nécessaire que :

- l'ONERA recentre résolument son activité sur la recherche amont et la préparation de l'avenir en se donnant des orientations scientifiques claires et une organisation permettant de conduire une recherche conforme à ces orientations ;
- pour cela l'ONERA bénéficie d'une structure de financement stable assurant une large pérennité ; actuellement, la quasi-totalité de ses ressources proviennent, indirectement, de fonds publics ; en dehors de tout accroissement de la dépense publique, seule, la mise en œuvre d'une structure de financement direct permettrait à l'ONERA de disposer des moyens de programmer réellement la recherche amont ;
- soit revu le niveau d'engagement et de subvention de la puissance publique pour ramener l'ONERA à une situation au moins comparable à celle de ses homologues européens ;
- l'organisation de la tutelle de l'ONERA soit actualisée et adaptée à la réalité des enjeux du secteur aérospatial ; cette tutelle devrait impliquer, avec le ministère de la Défense, ceux de la Recherche et du Transport ;

Il est grand temps de permettre à l'ONERA de redevenir l'opérateur public de recherche dont le secteur aéronautique et spatial a besoin pour maintenir son activité et en assurer les futurs développements, et pour lui permettre de répondre ainsi aux enjeux stratégiques qu'il représente pour l'ensemble de la nation.

Veillez accepter, Madame la députée, Monsieur le député, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Luc SCAPINI
Secrétaire Général FEAE

Jean MAURIES
Secrétaire Général Adjoint FGMM

